



Communauté de Communes



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT L'ILOT Z'ENFANTS FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance :

COORDONNEES DU REPRESENTANT LEGAL

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Adresse mail :

Téléphone domicile (*)

Téléphone portable (*)

Téléphone travail (*)

(*) préciser le lien

Autre personne à contacter en cas de nécessité :

..... (lien :) Tél :

..... (lien :) Tél :

..... (lien :) Tél :

Photocopie obligatoire de l'assurance extra-scolaire ou de la responsabilité civile fournie

N° allocataire C.A.F.

N° allocataire MSA Autre (à préciser)

Si vous n'habitez pas en Sarthe, merci de fournir la photocopie de votre dernier avis d'imposition.

COÛT ET PAIEMENT :

Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
Inférieur à 531€	6,05 €	3,50 €	4,30 €	1,75 €
De 531 € à 700 €	6,55 €	4,00 €	4,55 €	2,00 €
De 701 € à 900 €	7,55 €	5,00 €	5,05 €	2,50 €
De 901 € à 1200 €	9,05 €	6,50 €	5,80 €	3,25 €
De 1201 € à 1500 €	11,05 €	8,50 €	6,80 €	4,25 €
Supérieur à 1501 €	13,55 €	11,00 €	8,05 €	5,50 €

Quotient Familial :€ , soit €/J

Le coût, dépendant de votre quotient familial, sera réactualisé chaque trimestre.

Un supplément sera demandé pour certaines activités. Ce supplément sera mentionné sur le programme.

Toute inscription non suivie de la présence de l'enfant fera l'objet de la facturation d'une journée ou d'une demi-journée sauf sur présentation d'un certificat médical fourni dans les 7 jours.

Le paiement se fera soit sur internet via « TIPI BUDGET » par carte ou prélèvement. Ou bien au trésor public par chèque, espèces ou CESU. Seuls les bons loisirs CAF et MSA ainsi que les chèques ANCV seront pris au centre de loisirs.



Rue des jeux brillants – 72600 Mamers
Tél : 02 43 34 87 19 // 06 62 16 95 69
mail : alshmaternel.mamers@mainesaosnois.fr

REGLEMENT

FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs l'Îlot Z'enfants de la Communauté de Communes Maine Soasnois s'adresse aux enfants scolarisés en écoles maternelles. Il est ouvert les mercredis et les vacances scolaires de 07h15 à 18h00, sauf exception.

En dehors de ces heures d'ouvertures, votre enfant est sous votre entière responsabilité.

Les parents peuvent être reçus sur rendez-vous.

Les enfants sont inscrits à la journée, ou à la demi-journée, avec ou sans repas. Les repas sont pris à l'école des Jeux Brillants (repas apportés par le restaurant municipal), sauf information contraire.

RESERVATION :

Pour les périodes de vacances scolaires, la réservation est obligatoire dans les délais mentionnés sur les programmes (le nombre d'animateurs recrutés étant fonction du nombre d'enfants inscrits).

Passée la date limite, les enfants pourront être acceptés dans la mesure des places disponibles.

Toute inscription non suivie de la présence de l'enfant fera l'objet de la facturation de la journée ou de la demi-journée prévue, sauf sur présentation d'un certificat médical fourni dans les 7 jours.

Pour les vacances, les inscriptions par téléphone sont possibles, mais devront être confirmées par écrit (courrier, courriel) avant la date limite mentionnée sur les programmes.

VOTRE ENFANT :

A son arrivée, votre enfant doit être accompagné et confié à un animateur ou au directeur. Le départ de votre enfant devra être signalé à un animateur ou au directeur.

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration d'objets personnels de votre enfant.

Pensez à habiller votre enfant avec des tenues peu fragiles, adaptées aux activités et au temps.

L'inscription ne vaut pas, à coup sûr, la participation à une activité précise.

Votre enfant est informé que le programme d'activités est sous réserve de modifications, que certaines activités sont limitées en âge et en nombre et que d'autres activités peuvent être mises en place.

L'inscription de votre enfant à l'ALSH implique le fait que :

- vous ayez bien pris note que, dans le cas où votre enfant aurait un comportement dangereux et/ou irrespectueux vis à vis d'un enfant ou de toute autre personne, votre enfant serait renvoyé, sans remboursement, pour une durée non déterminée.
- si votre enfant est malade, la direction se réserve le droit de ne pas accepter votre enfant.

L'EQUIPE D'ANIMATION ET LE PROGRAMME :

Les enfants sont encadrés par des personnels de l'animation (1 animateur pour 8 enfants). Les équipes d'animations mettent en place des activités manuelles, sportives, culturelles ainsi que des temps d'animations qui s'inscrivent dans un projet éducatif et pédagogique consultable au bureau de l'accueil de loisirs.

Ces activités et animations sont liées pour la plupart les unes aux autres. C'est pourquoi il est souhaitable de ne pas inscrire votre enfant uniquement pour les sorties.

L'équipe d'animation se réserve le droit d'orienter votre enfant vers les activités en fonction de la place disponible et/ou des capacités de l'enfant.

Les déplacements liés aux activités, à l'organisation générale ou à des sorties sont effectués soit à pied, soit en voiture de service, soit en mini-bus ou soit en car.

AUTORISATION (*):

- J'autorise/n'autorise pas mon enfant à rentrer avec une personne autre que celle(s) mentionnée(s) sur la fiche individuelle de renseignements. Si oui, je m'engage à le préciser par écrit.
- J'autorise/n'autorise pas la prise et l'utilisation de photos et de vidéos de mon enfant par l'accueil de loisirs et/ou les journaux locaux. Dans le cas où j'autorise, je renonce au droit à l'image et au droit de reproduction.

(*) rayer la mention inutile

Date et signature, précédée de la mention « lu et approuvé »